

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 12 décembre 2008

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13 + 2 pouvoirs

L'An deux mil huit

Le vendredi 12 décembre – dix neuf heures trente

Date convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2008

Le Conseil Municipal de la Commune de LIGNY-LE-RIBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Maire.

PRESENTS : M. Patrick LEBEL, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Olivier GRUGIER, M. Dominique DURANT des AULNOIS, Mme Claire GAUFROY-MINIÈRE, Mme Brigitte VANDEVILLE, M. Stéphane GASTAT, M. Eric COQUERY, M. Bertrand BOISMOREAU, Virginie VEIRIER-MELIN, M. Jean-Marie THEFFO, Mme Diane NAUDIN – **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Olivier GRUGIER Absent à partir de 19 H (donne pouvoir donné à Mme. Mme Diane NAUDIN), Stéphane SABATIER (donne pouvoir donné à Mme Virginie VEIRIER-MELIN),

Conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est élue secrétaire : Madame Diane NAUDIN.

– oOo –

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire donne les dates prévisionnelles des prochains Conseils Municipaux en janvier 2009:

Les vendredis 23 janvier, 13 février, 20 février, 6 mars, 20 mars, 27 mars 24 avril, 29 mai.

CCAS les lundis 26 janvier, 23 février, 23 mars, 27 avril, 8 juin.

AVANCE SUBVENTION CANTINE SUR BUDGET 2009 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser rapidement une avance d'un montant de 15.000 € sur la subvention 2009, pour faire face aux dépenses du 1^{er} Trimestre 2009 à la Cantine Scolaire.

Monsieur le Maire propose que la cantine scolaire devienne communale à partir de juin 2009.

Monsieur le Maire signale que la Communauté de Communes de La Ferté-Saint-Aubin s'est engagée à verser à la Commune de Ligny-le-Ribault une aide pour une valeur de 7160 € concernant le portage de repas à domicile pour les années 2007 et 2008.

CHOIX D'UN PRESTATAIRE POUR LA CONCEPTION D'UN SITE INTERNET COMMUNAL :

Madame Michèle CORMERY expose l'étude menée, avec l'aide de Monsieur Stéphane GASTAT, auprès de prestataires pour la création d'un site Internet Communal.

Après étude, le choix se porte sur l'entreprise ALTAÏS qui a présenté un devis s'élevant à la somme de 3.612,52 € T.T.C..

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour le choix de ce prestataire.

Monsieur BOISMOREAU demande si la Commune sera propriétaire de son site.

Monsieur le Maire remercie les Conseillers Municipaux qui ont travaillé sur ce dossier.

RECRUTEMENT D'UN AGENT COMMUNAL AU SERVICE EAU-ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire expose les difficultés rencontrées au service de l'eau et de l'assainissement suite au départ de Monsieur MICHEL et demande au Conseil Municipal l'autorisation d'embaucher une personne pour effectuer tous les travaux se rattachant à ce service. Cette personne sera également chargée du suivi des dossiers « Urbanisme ».

4 personnes ont été reçues. Un contractuel sera recruté en février ou mars, par un contrat de 6 mois renouvelable une fois. Puis si cette personne donne satisfaction celle-ci sera nommée stagiaire.

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter une personne.

TITULARISATION DE DEUX AGENTS COMMUNAUX :

Monsieur le Maire demande l'intégration de Monsieur Denis CHERY et de Monsieur Laurent DREUX dans la fonction publique, Catégorie C – Adjoint technique 2^{ème} classe - stagiaire à partir du 1^{er} Février 2009.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires.

Monsieur Dominique DURANT des AULNOIS demande si ces deux agents sont compétents.

Monsieur le Maire précise également qu'il privilégie les personnes qui sont sapeurs pompiers.

ALLOCATION DE NOËL AU PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser, l'allocation de Noël versée au personnel communal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que cette allocation soit de 610 € pour l'année 2008 pour le personnel à temps complet.

Pour les agents arrivés en cours d'année cette allocation sera calculée au prorata de la date d'entrée dans les services.

Cette allocation sera actualisée chaque année par Monsieur Le Maire.

Monsieur le Maire signale qu'une prime supplémentaire sera allouée à Maryse DAVAINÉ pour travaux supplémentaires en janvier (facturation eau mai et novembre 2008 suite au départ du fontainier).

INDEMNITES DE MADAME CLAIRE MINIERE-GAUFROY RESPONSABLE DE L URBANISME :

Après avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, une indemnité de fonction des Elus locaux pour Madame MINIERE-GAUFROY, rapporteur de la commission urbanisme, à compter du 1^{er} Janvier 2009.

Le taux applicable pour le calcul de l'indemnité est fixé à 6%.

BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°4

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les virements suivants :

En investissement :

D 2031 Frais d'Etudes	- 3000 €
D 2033 Frais d'insertion	- 1000 €
D 2313	+4000 €

POINT DE SITUATION SUR LA GARDE DES ENFANTS EN CAS DE GREVE DES ENSEIGNANTS:

Monsieur le Maire demande si des grands-parents et autres personnes ne pourraient pas assurer la garde des enfants. Il suggère qu'une liste de personnes soit établie.

Monsieur Dominique DURANT des AULNOIS demande si les parents d'élèves élus au Conseil d'école ne pourraient pas assurer ce service.

SITUATION DE LA GARDERIE DU MERCREDI :

Madame VEIRIER-MELIN rend compte des trois mois d'activité. Dans les faits, entre 12 et 17 enfants ont bénéficié des services mis en œuvre les mercredis.

Elle signale un déficit de 115 € par mercredi d'ouverture au cours du quadrimestre Octobre – Décembre 2008.

Madame VEIRIER-MELIN demande également un assouplissement des inscriptions. Cette mesure relève de l'Association Garderie Périscolaire.

Une nouvelle situation sera faite en mars prochain.

Monsieur le Maire privilégie, malgré l'effectif restreint, l'ouverture de la cantine compte tenu des conditions atmosphériques. Il insiste sur le fait que la participation communale est très importante. Sa position quant au maintien du système actuelle résulte d'une observation qui ne lui semble pas assez pertinente tout au moins dans la durée.

ACHAT D'UN PANNEAU CAPTEUR INDICATEUR DE VITESSE :

En séance du Conseil Municipal du 10 juillet dernier Monsieur MULOT avait fait part du courrier reçu le 20 mai 2008 du Conseil Général concernant l'aide départementale à la voirie communale sur l'opération «Sécurité Routière – Achat d'un panneau détecteur, afficheur de vitesse » et d'une participation du Conseil Général à hauteur de 50%.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'achat de ce panneau.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur LE MAIRE informe le conseil municipal qu'il envisage avec Monsieur LEBEL de revoir tous les prêts qui sont en cours.

Il demande aux conseillers municipaux de réfléchir sur les prochains investissements à programmer.

Il présente son approche de la crise économique actuelle et les orientations générales qui peuvent présider les choix communaux en matière d'investissements futurs.

Madame CORMERY signale que comme chaque année une distribution des colis de Noël sera faite aux personnes de 80 ans et plus. Elle demande aux conseillers municipaux de bien vouloir participer à la distribution notamment aux personnes de leur entourage.

Monsieur le Maire rappelle que « le colis de Noël des Aînés » est, une des actions programmées et inscrites au Budget du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

La séance est levée à 20 heures 50, les Membres présents ont signé le procès-verbal.